



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 JUIN 2022 à 20 h 00

Nom	Fonction	Présent	Absent	Procuration à
Frédéric TCHOBANIAN	Maire	X		
Emmanuel VIENNET	1 ^{er} adjoint	X		
Antonia ROMAN	2 ^{ème} adjointe	X		
Jean-Daniel HERMETET	3 ^{ème} adjoint		X	Jeannette ORTLIEB
Jeannette ORTLIEB	4 ^{ème} adjointe	X		
Laurence CILICHINI	Conseillère municipale déléguée	X		
Camille WASNER	Conseiller municipal délégué	X		
Gaëtan DESMARAIS	Conseiller municipal	X		
Christian ZOBRIST	Conseiller municipal	X		
Patrick CORONEL	Conseiller municipal		X	Emmanuel VIENNET
Marie-Line SAULNIER	Conseillère municipale	X		
Françoise RICHARDIN	Conseillère municipale	X		
Abdelhamid GHERABI	Conseiller municipal		X	Daniela MARILA
Mattéo GIORDANO	Conseiller municipal		X	Antonia ROMAN
Claire BESSON	Conseillère municipale	X		
Carine COUPRIAUX	Conseillère municipale		X	
Fabrice BAZZARO	Conseiller municipal	X		
Danijela MARILA	Conseillère municipale	X		
Véronique CHEVALLET	Conseillère municipale		X	

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1 avril 2022 : approuvé à l'unanimité

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian ZOBRIST

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2022

Désignation d'un secrétaire de séance

Affaires administratives

1. Demande de concession en forêt communale
2. Publicité des actes de la collectivité

Finances

3. Subvention exceptionnelle à CATM
4. Avenant au contrat de restauration avec Estredia

5. Avenant au contrat Veritas pour vérification des équipements de loisirs
6. Convention de mise à disposition PMA
7. Contrat application mobile intramuros
8. Acquisition parcelle de terrain AC33 à l'euro symbolique
9. Tarifs transports scolaires
10. Tarifs périscolaires
11. Décision Modificative

Pays de Montbéliard Agglomération

12. Compte-rendu des différentes instances

Divers

13. Questions diverses

**

2022-03-01	DEMANDE DE CONCESSION EN FORET COMMUNALE	
<p>Le Maire expose qu'il a été saisi d'une demande de concession en forêt communale par Monsieur TERRAT, pétitionnaire, demeurant 3, rue des Bois la Dame à Sainte-Suzanne; en forêt communale relevant du régime forestier, parcelle cadastrale n° AB 270 assise sur le territoire communal de Sainte-Suzanne, section AB, canton LES CHAILLES.</p> <p>Pas de redevance. Les frais de dossier ONF sont à la charge de Monsieur TERRAT</p> <p>Après avoir entendu lecture de la demande de concession de Monsieur TERRAT, pétitionnaire, et de l'avis de L'Office National des Forêts</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p>		
Pour	16	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI
Contre	-	
Abstention	-	
<p>autorise :</p> <p>- Monsieur TERRAT, pétitionnaire, à entretenir quelques arbres fruitiers dans la parcelle cadastrale n° AB 270 de la forêt communale de Sainte-Suzanne pour une durée de 20 ans commençant le 1er juillet 2022. Les frais de dossier s'élèvent à 144 € pour l'ONF.</p> <p>- Monsieur le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant</p>		

**

Arrivée de Mme Claire BESSON

2022-03-02	PUBLICITE DES ACTES DE LA COLLECTIVITE													
<p>Une ordonnance et un décret ont été actés le 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, entrant en vigueur au 1er juillet 2022.</p> <p>Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.</p> <p>Les communes de moins de 3500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal d'opter pour la modalité de publicité suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - publicité des actes de la commune par affichage ; ou - publicité des actes de la commune par publication papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ; ou - publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune. <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré par :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">Pour</td> <td align="center">17</td> <td>Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON</td> </tr> <tr> <td align="center">Contre</td> <td align="center">-</td> <td></td> </tr> <tr> <td align="center">Abstention</td> <td align="center">-</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Décide :</p> <p>- d'adopter la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune</p>						Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON	Contre	-		Abstention	-	
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON												
Contre	-													
Abstention	-													

**

2022-03-03	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A CATM	
<p>Afin de redynamiser les cérémonies commémoratives, l'association CATM a fait appel à une fanfare en 2021. L'intervention de la fanfare va être reconduite en 2022. Pour ce faire, l'association CATM a besoin d'un soutien financier pour payer l'intervention de la fanfare lors des cérémonies à Sainte-Suzanne.</p> <p>Le Maire propose donc d'octroyer à l'association une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €.</p>		

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	

Décide :

- d'autoriser le Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Association CATM.

**

2022-03-04	AVENANT AU CONTRAT DE RESTAURATION AVEC ESTREDIA	
Suite à des tensions sur le approvisionnement et à l'inflation, le fournisseur des repas du périscolaire, Estredia, se voit contraint d'ajuster ses tarifs en début de mois à l'indice IPC de l'INSEE. Aussi, il convient de signer un avenant au contrat signé en décembre 2021.		
LE CONSEIL MUNICIPAL ;		
Après en avoir délibéré par :		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
Décide :		
- d'accepter les termes de l'avenant au contrat		
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat		

**

2022-03-05	AVENANT AU CONTRAT VERITAS POUR VERIFICATION DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS	
<p>Suite à l'installation des aires de jeux, il convient de les faire contrôler annuellement. Aussi, Veritas a fait parvenir un avenant à son contrat actuel d'un montant de 201.10 € par an. L'avenant s'élève à 590.00 €.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les termes de l'avenant au contrat - d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat 		

**

2022-03-06	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PMA	
<p>Le projet du réaménagement de la place de l'Europe nécessite un accompagnement de maîtrise d'ouvrage des opérations. Pays de Montbéliard met à disposition ses services paysagers. Il convient de signer une convention de mise à disposition avec l'agglomération qui a été chiffrée à 10 304.00 €</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepter les termes de la convention - autoriser le Maire à signer la convention 		

**

2022-03-07		CONTRAT APPLICATION MOBILE INTRAMUROS
<p>Le Maire expose qu'après étude des devis et consultations des différents applications mobiles d'information existantes, le choix se porte sur l'application IntraMuros jugée la plus attractive en terme de fonctionnalités (informations, interactivité avec possibilité pour les habitants de signaler des dysfonctionnement et remonter des idées par exemple) et la moins onéreuse. Leurs services ont fait parvenir à la commune un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2022 pour un montant de 1 155 € HT.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
<p>Décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'accepte les termes du contrat - d'autorise le Maire à signer le contrat 		

**

2022-03-08		ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN AC33 A L'EURO SYMBOLIQUE
<p>Le Maire expose que la société Financière Safe propose la vente de la parcelle cadastrée 526 AC 33 située entre la rue Grand Vie et le stade de foot, d'une superficie de 1 998 m² à l'euro symbolique, sans frais de bornage ni d'acte. Le maire propose d'accepter cette offre.</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON

Contre	-	
Abstention	-	
<ul style="list-style-type: none"> - décide l'acquisition cette parcelle (526 AC 33) au prix de 1 €. - autorise le Maire à procéder à cette acquisition par acte notarié sans les frais de notaire afférents. - autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire. 		

**

2022-03-09	TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES	
<p>Le prestataire prévoit une forte augmentation de ses tarifs compte-tenu de l'augmentation du prix du gasoil, il est donc proposé de limiter la répercussion de la hausse à 10 % sur les tarifs appliqués aux parents.</p> <p>Pour l'année scolaire 2022 - 2023, les tarifs mensuels seraient les suivants :</p> <p>4 voyages par jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs enfants 49.42 € (avant 44.93 €) - un enfant 30.21 € (avant 27.46 €) <p>2 voyages par jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs enfants 24.75 € (avant 22.50 €) - un enfant 15.11 € (avant 13.74 €) <p>De plus, afin de pouvoir tenir compte des fermetures de classe comme cela a été le cas durant la crise du COVID, un tarif journalier a été mis en place afin de déduire du tarif mensuel les suppressions de service pour raisons indépendantes des parents :</p> <p>4 voyages par jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs enfants 2.90 € (avant 2.64 €) - un enfant 1.78 € (avant 1.62 €) <p>2 voyages par jour</p> <ul style="list-style-type: none"> - plusieurs enfants 1.45 € (avant 1.32 €) - un enfant 0.89 € (avant 0.82 €) <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p>Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
Décide d'approuver ces tarifs mensuels		

**

2022-03-10	TARIFS PERISCOLAIRES
------------	-----------------------------

1. Tarifs de l'accueil périscolaire

Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ayant pas été révisés depuis plus de 3 ans et pour tenir compte de l'augmentation des coûts, il est proposé une augmentation de 5% sur l'ensemble des tarifs.

Anciens

Quotient Familial	Tarif 1 h	Tarif 2 h
QF1 : de 0 à 500	1.50 € ou tarif social à 1 €	2.50 € ou tarif social à 1.50 €
QF2 : de 501 à 800	1.58 €	2.66 €
QF3 : de 801 à 1 200	2.17 €	3.84 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	2.47 €	4.34 €
QF5 : supérieur à 1 601	2.76 €	5.11 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

Nouveaux

Quotient Familial	Tarif 1 h	Tarif 2 h
QF1 : de 0 à 500	1.58 € ou tarif social à 1 €	2.63 € ou tarif social à 1.50 €
QF2 : de 501 à 800	1.66 €	2.79 €
QF3 : de 801 à 1 200	2.28 €	4.03 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	2.59 €	4.56 €
QF5 : supérieur à 1 601	2.90 €	5.37 €

2. Tarifs de la restauration scolaire

Le prestataire des repas, cuisine Estredia, augmente ses tarifs mensuellement en fonction de l'indice IPC de l'INSEE. Il est proposé de répercuter cette hausse de 0.30 € sur les repas.

QF	Anciens Tarifs	Nouveaux Tarifs
QF1 : de 0 à 500	4.70 € ou tarif social à 1 €	5.00 €
QF2 : de 501 à 800	4.70 €	5.00 €
QF3 : de 801 à 1 200	7.84 €	8.14 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	8.42 €	8.72 €
QF5 : supérieur à 1 601	8.78 €	9.08 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

La commission Petite Enfance propose la révision de la grille des tarifs pendant les vacances scolaires et les mercredis afin de la rendre cohérente de celle des tarifs en période scolaire.

3. Tarifs durant les vacances scolaires et mercredis

Anciens

	SAINTE-SUZANNE		EXTERIEURS	
QF	Tarif journée avec repas	Tarif demi-journée	Tarif journée avec repas	Tarif demi-journée
QF1 : de 0 à 500	5.70 € ou tarif social à 1.50 €	3 € ou tarif social à 1 €	6.70 €	3.50 €
QF2 : de 501 à 800	5.70 €	3 €	6.70 €	3.50 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.10 €	5 €	9.10 €	5.50 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	9 €	6 €	11 €	6.50 €
QF5 : supérieur à 1 601	10.50 €	7.20 €	12.50 €	8 €

Nouveaux

	SAINTE-SUZANNE		EXTERIEURS	
QF	Tarif journée avec repas	Tarif demi-journée	Tarif journée avec repas	Tarif journée
QF1 : de 0 à 500	5.99 € ou tarif social à 1.50 €	3.15 € ou tarif social à 1 €	7.04 €	3.68 €
QF2 : de 501 à 800	5.99 €	3.15 €	7.04 €	3.68 €
QF3 : de 801 à 1 200	8.51 €	5.25 €	9.56 €	5.78 €
QF4 : de 1 201 à 1 600	9.45 €	6.30 €	11.55 €	6.83€
QF5 : supérieur à 1 601	11.03 €	7.56 €	13.13 €	8.40 €

Tarif social sur dossier, après examen de la situation en CLC

Les tarifs Sainte-Suzanne" s'appliquent à tout enfant habitant la commune ou scolarisé à Sainte-Suzanne.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Après en avoir délibéré :

Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick
------	----	---

		CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
Décide : - d'approuver les nouveaux tarifs du périscolaire, du centre de loisirs et de la restauration scolaire		

**

2022-03-11	DECISION MODIFICATIVE	
<p>Le Maire expose que les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire.</p> <p>Ainsi, il expose que lors de l'élaboration du budget, une opération d'ordre n'a pas été faite correctement et qu'une erreur d'équilibre s'est glissée entre le chapitre 040 et le 021.</p> <p>Il y a lieu d'effectuer les écritures comptables suivantes qui ne modifient en rien le budget final.</p> <p>article 21312 : - 2 000.00 € article 21312/040 : + 2 000.00 €</p> <p>LE CONSEIL MUNICIPAL ;</p> <p align="center">Après en avoir délibéré :</p>		
Pour	17	Frédéric TCHOBANIAN, Emmanuel VIENNET, Antonia ROMAN, Jean-Daniel HERMETET, Jeannette ORTLIEB, Laurence CILICHINI, Camille WASNER, Gaëtan DESMARAIS, Christian ZOBRIST, Patrick CORONEL, Marie-Line SAULNIER, Françoise RICHARDIN, Mattéo GIORDANO, Fabrice BAZZARO, Danijela MARILA, Abdelhamid GHERABI, Claire BESSON
Contre	-	
Abstention	-	
Décide d'autoriser le Maire à prendre cette décision modificative.		

**

**COMPTE-RENDU DES DIFFERENTES INSTANCES
PARITAIRES PMA**

• **Conseil d'Agglomération du 19 mai 2022 :**

SYNAPSE = nom de la maison des professionnels de santé

Mise en place système de votre électronique

Avenant conservatoire

• **Bureau PMA du 14 avril 2022 et du 12 mai 2022 :**

Attribution aides à l'achat de vélos à assistance électrique

Aide à l'investissement

Demandes de subventions territoire intelligent

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.